

# L'Église Postconciliaire: Une Question de Schisme

Ce chapitre étudie d'abord si les déclarations nouvelles du Concile étaient en fait contraignantes en conscience pour l'adhésion de tous les membres de l'Église à ces enseignements ou si ces nouvelles déclarations étaient à prendre pour de simples suggestions.

Puis ce chapitre explique comment, peu à peu, beaucoup de Catholiques ont adopté une mentalité protestante (sur une période de plusieurs décennies) sans même s'en apercevoir. Et enfin ce chapitre expose la doctrine de l'infaillibilité pontificale clarifiant les conditions spécifiques pour que le Pape soit infaillible et expliquant comment un Pape peut tomber dans l'erreur – et même dans l'hérésie.

### Le statut des Documents de Vatican II

D'après Mgr l'Archevêque Piamonte<sup>191</sup>, ceux qui rejettent Vatican II, bien que Vatican II n'ait défini aucune doctrine ni condamné aucune proposition, sont repréhensibles pour avoir enseigné des doctrines condamnées par l'Église. En fait ce sont ceux qui professent les erreurs du Concile qui sont passibles de punition, car le péché d'hérésie, ainsi que l'enseignement de toute doctrine condamnée, constitue une offense punissable. Aucun Catholique ne peut jamais être obligé d'accepter les erreurs condamnées par les Papes, même si, plus tard, ces erreurs sont enseignées par un Pape ou par un Concile exerçant *son magistère sans définitions*, sans infaillibilité. Même le Cardinal Felici, Secrétaire Général du Concile, l'a bien précisé disant qu'il n'était pas obligatoire pour tous les Catholiques d'accepter toutes les déclarations du Concile, quand il a spécifié la position du Concile sur ses propres enseignements: "On doit distinguer selon les schémas et les chapitres, ceux qui ont déjà fait l'objet de définitions dogmatiques dans le passé; *quant aux déclarations qui ont un caractère de nouveauté, on doit faire des réserves*".

Ce ne sont pas, comme dit Mgr l'Archevêque Piamonte: "ceux qui professent leur allégeance au Concile de Trente et se méfient ouvertement des décrets du Concile Vatican II" qui "courent le risque de commettre le grave délit d'hérésie" mais plutôt ceux qui s'écartent des doctrines définies du *magistère* infaillible de l'Église pour embrasser les enseignements nouveaux de Vatican II qui courent le risque de commettre le grave délit d'hérésie.

L'hérésie "est le refus obstiné après le baptême de quelque vérité qu'il faut croire de foi divine et catholique, ou également le doute obstiné concernant les mêmes vérités" (Can. 751)<sup>192</sup>. Le Canon 750 déclare: "Doit être cru de foi divine et catholique ce qui est contenu dans la parole écrite de Dieu ou dans la tradition qui est dans le seul dépôt de la foi confié à l'Église et aussi proposé comme divinement révélé soit par le magistère solennel de l'Église, soit par le magistère ordinaire et universel ..." Il découle strictement de ces prémisses qu'on ne peut être convaincu d'hérésie, et il est également clair que nul ne peut être puni et déclaré schismatique, en refusant simplement les nouveaux enseignements hétérodoxes que le Concile a refusé d'établir par un acte définitif ou d'imposer en usant de son autorité pour frapper d'anathème les opinions contraires.

La Rome Moderniste a mis des longueurs absurdes pour imposer les innovations doctrinales hérétique de Vatican II aux fidèles Catholiques. *Vatican II cependant n'a défini aucun point de doctrine*<sup>193</sup> et par conséquent ses enseignements ne requièrent aucun assentiment de Foi (Can. 752), puisqu'ils n'appartiennent pas à l'objet formel de la foi (St. Thomas. *Summa Theol.* (II<sup>a</sup> II<sup>ae</sup>, q5, a3)<sup>194</sup>. Il découle

strictement de ces prémisses, qu'on ne peut être taxé d'avoir rompu les liens de communion avec l'Église en rejetant ces doctrines de Vatican II qui s'opposent nettement aux déclarations magistérielles prononcées avec autorité par les Papes précédents. Cependant, c'est précisément la position absurde de la Curie Romaine Moderniste: Ceux qui refusent de se soumettre à un *contre-magistère* conciliaire hérétique qui n'a défini aucune doctrine ni prononcé aucun anathème ont été anathématisés comme schismatiques.

Dans un document émanant de la *Pontifica Commissio "Ecclesia Dei"* N. 117/95, daté du 29 septembre 1995, sous la signature de Mgr Camille Perl, on lit la déclaration:

Le Père Peter R. Scott, Supérieur de District de la Société aux Etas Unis\* a publiquement déclaré qu'il déplorait le 'libéralisme' de 'ceux qui refusent de condamner la Nouvelle Messe comme une offense\*\* absolue envers Dieu ainsi que la liberté religieuse et l'oecuménisme de l'Église postconciliaire.' A cause d'une telle attitude, la Société Saint Pie X tend effectivement à établir ses propres canons d'orthodoxie et donc à se séparer du magistère du Souverain Pontife. Selon le Canon 751, un tel "refus de soumission au Pontife Romain ou de la communion avec les membres de l'Église qui lui sont soumis" constitue un schisme.

L'audace coupable du Moderniste de la Curie Romaine qui a signé le document est absolument évidente. J'ai déjà fait remarquer que le Pape Pie VI a condamné la proposition d'un *Novus Ordo* et que le Concile de Trente a anathématisé la proposition de changer les rites traditionnels pour de nouveaux rites. Les Papes ont également condamné avec vigueur également les doctrines et pratiques de la liberté religieuse et de l'oecuménisme. Ce ne sont pas là des "canons d'orthodoxie" privés mais des déclarations d'autorité du magistère suprême de l'Église qui continuent d'obliger en conscience les Catholiques. Cependant Mgr Perl déclare dans un protocole officiel qu'un tel refus des erreurs et aberrations conciliaires condamnées dans le passé par l'autorité magistérielle de l'Église constitue un schisme. Mgr Perl a raison, il est donc logique de dire qu'il faut devenir hérétiques pour éviter de devenir schismatiques.

## Protestants Romains

Saisissant tout à fait cette absurdité doctrinale qu'est le résultat final de l'obsession de la Rome Moderniste à propos de Vatican II, Mgr l'Evêque Salvador Lazo <sup>195</sup>, avec l'esprit qui le caractérise a commenté un jour: "Vous dites que je suis schismatique? Mais vous êtes hérétiques! Qu'est-ce qui est pire – être schismatique ou être hérétique et par conséquent schismatique également?"

Ce sont ceux qui professent les enseignements hétérodoxes de Vatican II qui, selon notre démonstration antérieure, se sont écartés de la doctrine de la Foi Catholique et objectivement parlant, sont tombés dans l'hérésie. De même, ainsi que je l'ai déjà démontré, ce sont ceux qui adhèrent au *Novus Ordo* et qui méprisent le Rite Romain Traditionnel qui sont tombés dans le *Schisme*. *L'Église Conciliaire*<sup>196</sup> n'est pas une Église Catholique rénovée, mais plutôt une *Église Réformée* – une Église qui, au moyen de doctrines conciliaires hérétiques et d'une liturgie de réforme schismatique, a entrepris une révolution transformiste – une métamorphose qui a réalisé l'achèvement du rêve des Réformateurs du Seizième Siècle, la **Rome Protestante**.

Le Père Hubert Jedin, l'un des premiers historiens de l'ère moderne, a déjà relevé en 1968 qu'une

---

\*Au moment de cet écrit, le Père Peter Scott était aux Etas Unis Supérieur de District de la Fraternité Saint Pie X.

\*\*Je n'ai pas l'intention de m'étendre ici sur le problème de savoir si, oui ou non, le *Novus Ordo* est intrinsèquement mauvais. Ce qui est vis à vis de Dieu une offense absolue, c'est la violation de la loi divine, en remplaçant le rite admis et approuvé de la Messe, par un rite de "Masse" vulgaire, délavé et protestantisé. Il y a hérésie dans le Missel de Paul VI: Dans la liturgie du Vendredi Saint, *l'Église Conciliaire* prie pour les Juifs "**ut ... in sui foederis fidelitate proficere**". Le mot-clé est *proficere*, c'est-à-dire avancer, aller de l'avant ... Donc, *l'Église Conciliaire* demande: "Prions pour le peuple juif, pour qu'il puisse continuer à croire dans la fidélité à son alliance." Ainsi, *l'Église Conciliaire* prie pour que le peuple juif continue *le péché d'infidélité* en restant fermement attaché à l'observance obsolète de la Loi Mosaique.

nouvelle Réforme Protestante se produit actuellement dans l'Église:

Nous savons aujourd'hui que le processus de schisme, la formation d'une "Confession" (dénomination) a duré non pas des années, mais quelques décennies. Mélanchton et Calvin ont prétendu être "catholiques" jusqu'à la fin de leur vie tandis que les adhérents à la foi ancienne ont été calomniés sous le terme de "Papistes"\*.

Les fidèles sont restés longtemps attachés à la Messe et à leurs Saints, et les règles de l'église introduites par les magistrats luthériens ont gardé beaucoup de coutumes catholiques – mêmes les processions et pèlerinages. L'ensemble des simples fidèles n'a jamais compris que la "Réforme" n'était pas une restauration de l'Église, mais la construction d'une nouvelle Église, établie sur une base différente. Avec le recul du temps, il faut donc affirmer *que le succès du schisme ne tient à rien d'autre qu'à l'illusion qu'il n'existait pas*. L'illusion fut largement répandue à Rome et dans l'épiscopat allemand, parmi de nombreux théologiens, dans la majorité du clergé et du peuple.

***Le parallélisme est évident entre ce temps-là et aujourd'hui.*** ... La crise actuelle de l'Église ... dans son essence la plus profonde, comme au 16<sup>e</sup> siècle, est une affaire d'incertitude et de désorientation sur le plan de la Foi<sup>198</sup>.

Cependant, *l'Église Conciliaire* de Rome n'a pas encore formalisé sa rupture avec le Catholicisme en ce que, *jusqu'à présent, elle n'a pas formellement imposé aux fidèles son hétérodoxie conciliaire sous peine d'anathème, ni mandaté formellement la célébration de ses nouveaux rites schismatiques*. Par la grâce de l'infaillibilité accordée à l'Église par le Christ et préservée par la présence moderatrice du Saint Esprit, ni le Concile, ni les Souverains Pontifes post-conciliaires n'ont formellement imposé leurs erreurs à l'Église Universelle. Les condamnations formelles faites par les Papes, de doctrines ensuite professées par Vatican II, ainsi que les définitions solennelles et professions de foi qui contredisent les innovations doctrinales de Vatican II, montrent avec une évidence lumineuse que aucun Catholique ne peut en conscience adhérer aux erreurs de Vatican II, ni les professer, puisque les erreurs du Concile constituent véritablement une abomination qui ravage l'Église<sup>199</sup>.

## L'Infaillibilité Pontificale

Les Catholiques sont désorientés et on le comprend, puisqu'ils ont toujours cherché des amarres de sécurité sur la terre ferme de la doctrine papale pour garder leur foi d'être diluée ou emportée par les eaux polluées de l'hérésie. Certains même ne peuvent admettre que le Pape (ou un Concile) puisse se tromper, et le suivent dans l'erreur. C'est un péché grave, parce que l'Église enseigne que, en matière de foi et de morale, nous devons donner notre consentement à l'enseignement infaillible de l'Église "établie dans la foi selon l'enseignement que vous avez reçu" (Col 2:7), plutôt qu'aux doctrines erronées et faillibles d'un pape (ou d'un concile) dans l'erreur. ***"Prima salus est rectae fidei regulam custodire"*** (Notre premier salut est de garder la règle de la Vrai Foi)<sup>200</sup>. "Mais la foi," explique Saint Thomas "détient tous les articles de foi au moyen d'un seul intermédiaire ... La Vérité Première nous est proposée dans les Ecritures *selon la saine interprétation de l'enseignement de l'Église* et, ainsi, tout homme qui se trouve à court de cet intermédiaire, éprouve un manque absolu dans la foi"<sup>201</sup>.

Le Pape est infaillible quand il définit une doctrine *ex cathedra*, mais par ailleurs, il est tout à fait possible qu'il fasse même les plus graves erreurs contre la doctrine de la foi. Qu'un Pape puisse personnellement tomber dans l'erreur en matière de foi, cela ne fait aucun doute. Nous savons d'après l'histoire que c'est déjà arrivé<sup>202</sup>. *Que le Pape Jean Paul II soit tombé dans l'hérésie christologique objective, on n'en peut pas douter non plus.*<sup>203</sup>

Pour le Pape Jean Paul II la "descente aux enfers" du Christ concerne non pas Son Âme, mais Son Corps. "Il est descendu aux enfers" "a dit le Pape dans son Audience Générale du 11 janvier 1989, "si

---

\*Aujourd'hui, les adhérents de l'ancienne foi sont dits traditionalistes, alors qu'en fait ils sont les seuls vrais Catholiques, les "Catholiques" conciliaires de Vatican II étant Modernistes et par conséquent hérétiques, au moins matériellement.

la lettre aux Ephésiens parle des 'parties inférieures de la terre', c'est parce que la terre reçoit le *corps* humain après la mort, et donc elle a reçu le corps humain du Christ ... Le Christ est passé par une expérience réelle de la mort ... Il fut placé dans la tombe. *C'est pour confirmer que c'était bien une mort réelle et non simplement apparente. Son Âme s'est séparée de Son Corps, a été glorifiée en Dieu, mais Son Corps a reposé dans le tombeau en tant que cadavre. Jésus a expérimenté "l'état de mort", c'est-à-dire la séparation de l'âme et du corps, comme dans le cas de tout le monde. "C'est la signification première des mots: 'Il est descendu aux enfers' ..."*<sup>204</sup>.

Pour plus de clarté encore, "voici précisément ce que signifiaient des mots sur la descente aux enfers: le coeur ou le sein de la terre." Dans son exposé récusable, le Pape a expliqué: "Les mots 'Il est descendu aux enfers' sont liés à ce qu'a prédit Jésus Lui-même par ces paroles: 'Car de même que Jonas a été trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, ainsi le Fils de l'Homme sera trois jours et trois nuits au coeur de la terre' (Matt. 12:40)."

Le Pape a développé plus loin: "Le concept de la 'descente aux Enfers' ... *c'est le Christ – déposé dans le tombeau en ce qui concerne Son Corps*, mais glorifiée en Son Âme, *admise à la plénitude de la vision béatifique de Dieu ...*" "... il y avait d'un côté le corps en tant que cadavre; de l'autre, la glorification céleste de Son Âme dès l'instant même de sa mort"<sup>205</sup>.

En contraste, l'interprétation catholique de l'Article de Foi: "Il est descendu aux Enfers" est comme suit: Le quatrième Concile du Latfan a professé: "Nous croyons fermement et confessons simplement... Le Fils Unique de Dieu, Jésus Christ ... après avoir souffert sur le bois de la Croix, et après Sa mort, est descendu aux Enfers ... *Mais il est descendu dans Son Âme ...*"<sup>206</sup>. D'après la Profession de Foi, "la descente aux Enfers" ne se réfère pas au corps, mais à l'âme.

Pour Jean Paul II, *l'âme n'est pas descendue aux Enfers* mais "... dans le cas du Christ aussi a eu lieu ... *la glorification céleste de Son Âme dès l'instant même de Sa mort*". Maintenant une chose est certaine: les enfers, ce n'est pas la même chose que le Ciel. La Profession de Foi dit: Il "est descendu aux enfers ... Il est descendu en Son Âme". Jean Paul II dit qu'a eu lieu "la glorification de Son Âme dès l'instant même de Sa mort".

Comment le Pape explique-t-il les mots de St Pierre: "En esprit," le Christ, "est allé prêcher aux âmes en prison" (I Pt. 3:19)? – "Ceci semble indiquer *métaphoriquement* l'extension du salut du Christ aux Justes, hommes et femmes, qui étaient morts avant Lui ... Avec l'entrée de l'âme du Christ dans la vision béatifique au sein de la Trinité, la libération des Justes 'emprisonnés' qui étaient descendus au royaume des morts avant le Christ trouve son point de référence et d'explication."

Le Pape a expliqué plus loin "Là se manifeste et devient effectif *le pouvoir salvifique* de la mort sacrificielle du Christ qui a procuré à tous la Redemption, même à ceux qui sont morts avant Sa venue et Sa 'descente aux enfers' mais *qui ont été au contact de Sa grâce justificatrice*."

Cette explication du Pape exprime clairement l'hérésie de Pierre Abelard dont voici la proposition condamnée: "L'âme du Christ n'est pas descendue aux enfers en elle-même, mais en puissance"<sup>207</sup>. C'est aussi une erreur très grave et très impie de dire que l'âme du Christ est entrée dans la vision béatifique, comme si'il n'était pas déjà en pleine possession de la Vision Béatifique depuis le premier instant de Sa conception dans le sein de Sa Très Sainte Mère. L'Église a formellement condamné l'erreur suivante: "Il n'est pas établi qu'il y eut dans l'âme du Christ, lors de sa vie parmi nous, la connaissance dont jouissent les bienheureux et les élus". (cf. Phil. 3:12, 13)<sup>208</sup>.

Quand l'Église professe que "Il est descendu aux enfers," cela signifie que l'âme du Christ est allée dans les 'Limbes' – lieu de repos et de bonheur naturel où étaient gardées les âmes des justes morts avant la venue du Christ, dans l'attente de leur rédemption et de leur entrée triomphale au Ciel avec Notre-Seigneur au jour de Son Ascension. Ce lieu, ou état d'existence, porte en général le nom de Limbes"<sup>209</sup>.

Le même manuel continue:

1. Il est certain qu'Il est allé aux Limbes qui, par Sa présense, sont devenues un Paradis. C'est à cette demeure que faisaient allusion les paroles adressées au Bon Larron: "Aujourd'hui même tu seras avec Moi dans le Paradis." (Luc 23:43)

2.2- On tient aussi pour certain qu'Il descendit au Purgatoire, pour consoler et éclairer les saintes âmes, et leur parler de leur redemption attendue, ce qui semblerait impliqué dans les paroles de l'Ecclésiastique: (24:45.) "Je pénétrerai dans les parties inférieures de la terre et contemplerai tous ceux qui y dorment et éclairerai tous ceux qui espèrent dans le Seigneur"<sup>210</sup>.

Le Pape Innocent III explique qu'un Pape peut tomber dans l'hérésie:

Le Pontife Romain n'a pas d'autre Supérieur que Dieu. Qui, par conséquent, (à supposer qu'un Pape 'perde sa saveur) pourrait l'évincer ou le fouler aux pieds – puisque du pape il est dit 'rassemble ton troupeau dans ta bergerie'? Assurément, il ne devrait pas se flatter de son pouvoir ni s'enorgueillir de son titre et de sa haute situation, parce que moins il s'estime, plus il est estimé par Dieu.

D'autant moins encore le Pontife Romain peut se glorifier qu'il peut *être jugé par les hommes*, ou plutôt, *il peut se montrer déjà jugé si par exemple il s'égarait dans l'hérésie*; parce que celui qui ne croit pas est déjà jugé.

Dans un tel cas, on devrait dire de lui: "Si le sel perd sa saveur, il n'est bon à rien, sinon à être jeté dehors et foulé aux pieds par les hommes"<sup>211</sup>.

Si le Pape et les Évêques tombent dans l'hérésie ou le schisme, comme presque tous l'ont fait pendant l'hérésie arienne,<sup>212</sup> le Catholique peut se demander ce qu'il doit faire pour se garder sain et sauf contre la contagion empoisonnée de l'erreur. "Que doit faire alors le Catholique," demande St Vincent de Lérins, "si quelque portion de l'Église se détache de la communion de la Foi universelle? Quel autre choix peut-il faire si quelque nouvelle contagion tente d'empoisonner, non plus une partie de l'Église, mais toute l'Église à la fois? Alors, il aura grand intérêt à s'attacher à l'antiquité qui ne peut plus être déviée par la nouveauté mensongère"<sup>213</sup>. "Tenez ferme," dit Saint Thomas "à ce que notre foi soit identique à celle des anciens. La renier, c'est dissoudre l'unité de l'Église."